



EDUCATEUR

MODALITES DE L'ÉVALUATION

A l'issue du parcours de formation et après avoir validé l'ensemble des modules nécessaires, les stagiaires pourront se présenter à l'examen d'évaluation pour la délivrance du diplôme d'EDUCATEUR Baby, EDUCATEUR U12, ou EDUCATEUR U16. Cette évaluation est organisée par la Ligue.

Un stagiaire ayant validé l'ensemble des modules des options U12 et U16 pourra présenter l'examen pour les diplômes de ses deux options en une seule fois. Le candidat devra l'avoir précisé lors de son inscription à l'examen et il devra le signaler avant le début des épreuves aux évaluateurs.

Modalités pour l'option U12 et l'option U16

Les modalités d'évaluation pour les options U12 et U16 sont constituées des deux parties suivantes :

➤ **Partie 1 : la mise en situation pédagogique**

Une mise en situation pédagogique sera réalisée selon des modalités qui seront définies dans chaque région par le directeur de la formation de l'encadrement sportif. Dans tous les cas, cette évaluation devra permettre d'examiner chaque candidat à travers une situation d'encadrement ayant pour objectif de vérifier les compétences attendues de l'EDUCATEUR dans le cadre de ces prérogatives.

Le jury pourra imposer le thème de la séance.

Cette mise en situation :

- Devra être réalisée au sein de la structure habituelle de stage du candidat, à l'occasion d'un stage d'entraînement ou d'un regroupement (avec les athlètes habituellement encadrés ou avec un public imposé pour la circonstance) ;
- Aura une durée comprise entre 45 mn et 1H30 ;
- Aura lieu avec un ou des athlètes correspondant aux prérogatives de l'EDUCATEUR dans l'option choisie, à savoir des athlètes de moins de 16 ans ou de moins de 12 ans.

➤ **Partie 2 : l'épreuve orale**

La mise en situation pédagogique sera suivie d'une épreuve orale de 45 mn composée de deux parties :

1- 15 mn (maximum) de présentation par le candidat traitant de son stage pratique et abordant les points suivants :

- Présentation de l'école d'athlétisme du club, de son organisation et de son fonctionnement ;
- Présentation de l'organisation sur une saison du groupe d'athlètes jeunes suivis ;
- Présentation d'une semaine d'entraînement choisie, dans cette semaine d'une séance et dans cette séance, détailler une progression pédagogique en expliquant comment elle se justifie par rapport aux principes de développement de l'enfant et par rapport aux fondamentaux d'une ou des spécialités de l'athlétisme ;

Le candidat pourra utiliser tous les moyens et supports qu'il jugera utile pour faire sa présentation et utiliser à sa convenance tout document. Le candidat devra avoir préparé cette présentation en amont de l'examen.

2- Cette présentation sera suivie d'un entretien de 30 mn au cours duquel le jury pourra questionner et échanger avec le candidat sur :

- La mise en situation pédagogique réalisée par le candidat en partie 1 ;
- Les 15 mn de présentation relative à son stage pratique ;
- Plus généralement du stage pratique du candidat ;
- Son expérience, ses connaissances et tout élément pouvant permettre au jury d'évaluer ses compétences, en lien avec le ou les diplômes présentés dans la ou les options présentées.

Modalités pour les options Baby (U7)

Les modalités d'évaluation pour les options U7 sont constituées des deux parties suivantes :

➤ Partie 1 : le dossier

Il est demandé au candidat de constituer un dossier décrivant son expérience en structure et correspondant notamment à son stage pratique.

Ce dossier doit être au format PDF et en un seul document. Il doit parvenir par mail à la Ligue qui organise l'examen. Chaque ligue fixe la date d'examen. Le dossier doit être déposé au minimum 3 semaines avant la date de l'examen.

Ce dossier peut s'inscrire dans la continuité de celui réalisé dans le cadre de l'examen de l'INITIATEUR Education athlétique et peut reprendre pour partie, les présentations déjà effectuées.

Ce dossier doit faire apparaître la fonction de coordination d'une section baby.

LA FORME

- Dossier réalisé sur ordinateur (les tableaux peuvent être manuscrits/scannés s'ils restent lisibles), de 25 pages maximums, transmis en 1 seul document sous format PDF ;
- Page de couverture avec nom, prénom du candidat, coordonnées (adresse postale, téléphones, adresse électronique), niveau de l'examen, lieu et date de formation des modules de spécialité, lieu et date de l'examen ;
- Présentation aérée et police d'écriture de format 12 ;
- Possibilité d'insérer des graphiques, des illustrations, des schémas, des photos...

LE FOND

- Présentation du candidat en tenant compte de son évolution personnelle pendant la période de formation (1 page) ;
- Présentation de la structure (1 à 2 pages) ;
- Présentation de la section baby, de son organisation générale, de son administration, de l'équipe d'encadrement ;
- Présentation de sa mise en œuvre et/ou de son projet de développement et des actions initiées à cette attention ;
- Description plus spécifiquement de l'action réalisée auprès de l'équipe d'encadrement.

➤ **Partie 2 : la mise en situation pédagogique**

Une mise en situation pédagogique sera réalisée selon des modalités qui seront définies dans chaque région par le directeur de la formation de l'encadrement sportif. Dans tous les cas, cette évaluation devra permettre d'examiner chaque candidat à travers une situation d'encadrement ayant pour objectif de vérifier les compétences attendues de l'EDUCATEUR dans le cadre de ces prérogatives.

Le jury pourra imposer le thème de la séance.

Cette mise en situation :

- Devra être réalisée au sein de la structure habituelle de stage du candidat ou à l'occasion d'un regroupement (avec les enfants habituellement encadrés ou avec un public imposé pour la circonstance) ;
- Aura une durée de 30 mn ;
- Aura lieu avec des enfants correspondant aux prérogatives de l'EDUCATEUR dans l'option choisie, à savoir des enfants de moins de 7 ans.
- Le candidat pourra être, lors de cette mise en situation, dans la posture d'un coordinateur d'équipe d'animateur.

➤ **Partie 3 : l'épreuve orale**

A l'issue du stage pratique et du dépôt du dossier, une épreuve orale de 45 mn est organisée. Elle est composée de deux parties :

1- 15 mn (maximum) de présentation par le candidat traitant du point suivant que le candidat aura réalisé durant son stage pratique ou sera supposé réaliser :

- Action de développement de la dynamique Baby athlé sur son territoire

Le candidat pourra utiliser tous les moyens et supports qu'il jugera utile pour faire sa présentation et utiliser à sa convenance tout document. Le candidat devra avoir préparé cette présentation en amont de l'examen.

2- Cette présentation sera suivie d'un entretien de 30 mn au cours duquel le jury pourra questionner et échanger avec le candidat sur :

- Le dossier (partie 1) réalisé par le candidat et sur son rôle et action de responsable de section Baby ;
- Les 15 mn de présentation relative à une action de développement du Baby athlé ;
- Plus généralement du stage pratique du candidat ;
- Son expérience, ses connaissances et tout élément pouvant permettre au jury d'évaluer ses compétences, en lien avec le ou les diplômes présentés dans la ou les options présentées.

Le responsable régional de la formation à l'encadrement sportif assure la présidence du jury, désigne les tuteurs et membres du jury et propose, après avis des membres du jury, à l'obtention ou à l'ajournement des candidats au diplôme présenté.

Echec à l'examen : En cas d'ajournement à la suite de la session d'examen, le candidat ne conserve aucun acquis partiel et devra, en cas de nouvelle tentative, repasser l'ensemble des épreuves et valider l'ensemble des compétences.

En cas de candidature sur un même examen à l'obtention de plusieurs options (*pour l'EDUCATEUR, possibilité de présenter sur un même examen l'option U12 et l'option U16*), le candidat peut être validé sur une ou des options et pas sur d'autres.

Lorsqu'un candidat se présente à une **nouvelle session examen sur la même qualification** mais **dans une ou des options différentes**, il doit à nouveau passer l'examen sous sa forme entière et valider à nouveau l'ensemble des compétences du diplôme, mais en association et avec pour support la ou les spécialités et/ou le public ad hoc.